



Etude de faisabilité des Engagements Unitaires à IFT modifié : synthèse

Julien Halska, Philippe Pointereau, Anne Victor, Agnaly Michaud, Mathieu Desole, Laure Kuhfuss, Raphaële Préget, Sophie Thoyer, . Umr Agronomie

► To cite this version:

Julien Halska, Philippe Pointereau, Anne Victor, Agnaly Michaud, Mathieu Desole, et al.. Etude de faisabilité des Engagements Unitaires à IFT modifié : synthèse. [0] 2013, 9 p. hal-02805605

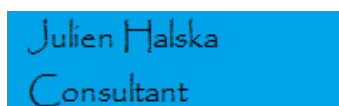
HAL Id: hal-02805605

<https://hal.inrae.fr/hal-02805605v1>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Juillet 2013

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont répondu à nos questions dans le cadre de l'étude.

Introduction

Des MAEt¹ de réduction des traitements sont actuellement proposées sur des territoires à enjeux eau concernés par la pollution par les produits phytosanitaires. Elles visent à faire évoluer la conduite des cultures afin de réduire l'utilisation de pesticides, mesurée par l'IFTPC². Cette étude vise à :

- Etablir un bilan de la mise en œuvre des MAEt de réduction des traitements phytosanitaires actuellement proposées dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal.
- Etudier la faisabilité de nouvelles mesures basées sur l'IFTSA³ et sur sa déclinaison environnementale : l'IFTSA « fort potentiel de transfert ». Ces nouvelles mesures pourraient être mises en place dans le cadre des prochains Programmes de Développement Rural régionaux prévus pour 2014.

Elle s'intègre dans des travaux plus larges concernant notamment les hypothèses et modalités de calcul des nouveaux indicateurs.

L'IFTSA est basé sur le même principe que l'IFTPC, mais consiste à comparer la dose appliquée pour chaque substance active à une dose unité (avec l'IFTPC on compare la dose de produit appliquée à la dose homologuée). L'IFTSA « fort potentiel de transfert » suit le même principe mais ne prend en compte que les substances actives à fort potentiel de transfert vers l'eau, identifiées via leurs caractéristiques physico-chimiques. Bien entendu, en cas de mobilisation de ces nouveaux indicateurs dans le cadre des MAEt, les valeurs de référence seraient recalculées. Il est également envisagé de ne conserver qu'un seul engagement unitaire, en lieu et place des six proposés actuellement, avec les caractéristiques suivantes :

- Utilisation de l'IFTSA comme indicateur, et éventuellement de l'IFTSA « fort potentiel de transfert ».
- Niveau de réduction laissé au choix des agriculteurs parmi quelques options (par exemple trois).
- Suppression de la distinction herbicides / hors herbicides en lien avec l'IFTSA « fort potentiel de transfert » (les herbicides restent tout de même ciblés car ce sont en général des molécules à fort potentiel de transfert).
- Suppression de la prise en compte de la part de prairies, maïs, tournesol et gel.
- Le principe de progressivité dans la réduction d'utilisation des pesticides est maintenu afin de favoriser l'adaptation progressive des systèmes de culture.

Méthodologie

Données statistiques

Des données sur la contractualisation nationale (métropole) fournies par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) ont pu être mobilisées. Elles concernent la contractualisation des engagements unitaires portant sur les produits phytosanitaires, et en particulier ceux qui mobilisent l'IFT. Pour ces derniers, des données par région et par type de couvert sont disponibles.

Enquêtes en ligne

L'étude bénéficie des apports d'une enquête en ligne portant sur les MAEt réalisée par une équipe de Montpellier Supagro. Cette enquête s'adresse via deux questionnaires spécifiques aux animateurs de territoires et agents de l'Etat d'une part, et aux agriculteurs d'autre part. Les questions concernent principalement l'évaluation du dispositif, les freins et moteurs de la contractualisation et la proposition de dispositifs innovants. De plus, quelques questions spécifiques des mesures de réduction des traitements et de l'engagement unitaire à IFT modifié ont été incluses dans les questionnaires. Ces derniers ont été diffusés aux animateurs et agents de l'Etat par les DRAAF d'une dizaine

¹ Mesures Agro-Environnementales territorialisées.

² Indice de Fréquence de Traitement basé sur les Produits Commerciaux, couramment appelé IFT.

³ Indice de Fréquence de Traitement basé sur les Substances Actives.

de régions. Les animateurs ont ensuite diffusé le questionnaire approprié aux agriculteurs. Les questionnaires ont été ouverts en février et mars 2013.

Les réponses au questionnaire « animateurs » proviennent d'un échantillon de 51 animateurs de territoires à enjeu eau où des mesures mobilisant l'IFT sont proposées. 58% des animateurs ayant répondu sont situés à part presque égale en Bretagne, Midi-Pyrénées, Picardie et Poitou-Charentes. Ils sont 43% à être issus de chambres d'agriculture et 45% sont issus de collectivités.

232 agriculteurs ont répondu au questionnaire, tous situés sur les territoires à enjeux eau, dont 135 engagés dans des MAEt phytosanitaires et 97 non engagés. Ils proviennent de régions variées et sont 66% à avoir un système de production basé sur les grandes cultures (18% pour la polyculture-élevage). La proportion de systèmes de polyculture-élevage est significativement plus élevée chez les agriculteurs ayant contractualisé. Les agriculteurs ayant répondu sont en lien avec des animateurs et on peut penser qu'ils connaissent un peu mieux les mesures que la moyenne.

Enquêtes terrain

Les enquêtes terrain ont été réalisées de mars à juin 2013 et comprennent :

- 11 entretiens avec des responsables nationaux ou régionaux (DRAAF, Agences de l'eau, ASP, responsable technique d'une industrie de transformation de légumes et représentants des fournisseurs). Ces entretiens ont été réalisés environ pour moitié de visu et pour moitié par téléphone.
- 20 entretiens avec des responsables locaux liés à neuf territoires d'étude présentés plus bas (animateurs des mesures, conseillers techniques, responsables de collectivités), soit entre deux et trois par territoire.
- 47 entretiens avec des agriculteurs répartis sur les neuf territoires d'études, dont 46 ont été pris en compte pour les statistiques⁴. On compte dans l'échantillon 22 agriculteurs engagés en MAEt à IFT, le plus souvent dans une mesure de réduction du nombre de doses homologuées d'herbicides, et 22 non engagés. La proportion d'agriculteurs engagés interrogés sur chaque territoire a été définie en cohérence avec le taux de contractualisation local. Le couvert le plus représenté est celui des grandes cultures (présent dans 43 exploitations) mais très souvent associé à de l'élevage (21 exploitations) ou plus rarement à des cultures légumières ou à de la viticulture. Ce critère d'échantillonnage est cohérent avec les taux de contractualisation au niveau national (voir ci-après). Trois exploitations de la Basse Vallée du Lot sont exclusivement viticoles.

Les entretiens ont été menés sur la base d'un questionnaire pour les agriculteurs et d'un autre questionnaire pour les « animateurs et institutionnels ». Ils ont duré entre une heure et deux heures et demie chacun.

Les neuf territoires d'études ont été choisis de manière à explorer une diversité de contextes pédoclimatiques et socio-économiques (Figure 1). Ils ont aussi été choisis pour leur diversité au niveau des taux de contractualisation, des structures en charge de l'animation et des couverts. Ainsi, l'échantillonnage mobilisé ne vise pas de représentativité statistique, mais permet d'explorer une grande diversité de situations.

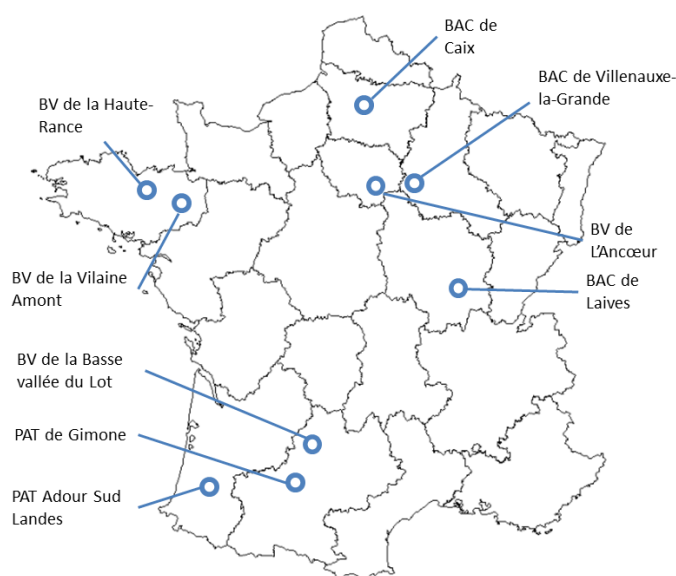


Figure 1. Carte des territoires d'étude des enquêtes terrain.

⁴ Le 47^{ème} est situé hors territoire éligible. Ses réponses ont été utilisées uniquement pour l'analyse qualitative.

Résultats

Bilan des mesures actuelles

Un cahier des charges rempli, principalement via l'optimisation de la lutte chimique et le désherbage mécanique

D'après les données de l'ODR, les engagements unitaires mobilisant l'IFT sont les plus contractualisés au niveau national parmi les engagements phytosanitaires. Il s'agit en particulier des engagements Phyto 04 (70% des agriculteurs engagés), Phyto 05 (28%) et Phyto 06 et 15 (respectivement 11 et 10%)⁵. Le taux moyen de contractualisation des engagements unitaires à IFT est d'environ 10% en surface (soit environ 2600 agriculteurs), avec de fortes disparités selon les régions. Les mesures sont majoritairement engagées sur grandes cultures.

Les enquêtes web et terrain, aussi bien auprès des agriculteurs que des autres acteurs, montrent que l'engagement dans les MAEt à IFT a le plus souvent généré des changements de pratiques. Bien qu'un certain nombre d'agriculteurs engagés aient eu des IFT inférieurs aux valeurs de référence lors de l'engagement, tous ont dû faire des efforts, au moins en 4^{ème} et 5^{ème} année de contrat. Les agriculteurs rencontrés sont une majorité (55%) à les avoir modifiées modérément (Figure 2). Ceux qui ont répondu à l'enquête en ligne disent avoir modifié plus fortement leurs pratiques. Les agriculteurs engagés ont, sauf exception, rempli le cahier des charges des mesures.

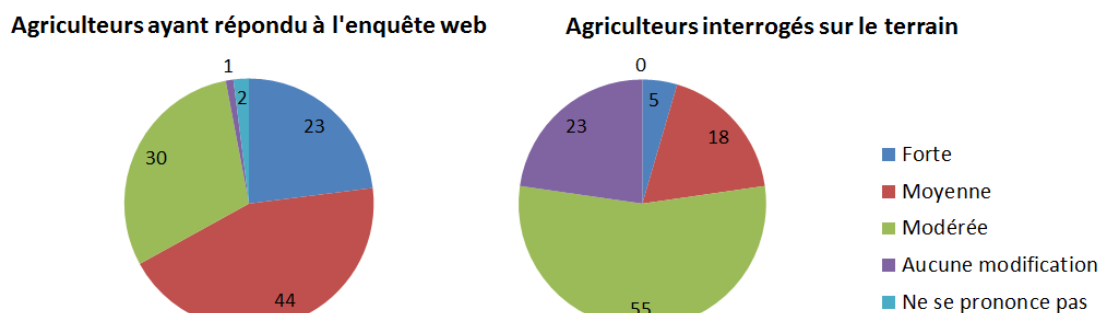


Figure 2. Ampleur des changements de pratique liés à l'engagement dans une MAEt à IFT (pourcents).

Si les réductions de l'IFT semblent souvent moindres sur les parcelles non engagées, la logique de travail leur est généralement étendue par souci de cohérence et de simplification. Ainsi, 62% des 135 agriculteurs ayant répondu à l'enquête web étendent les pratiques des surfaces engagées à tout ou partie des parcelles non engagées.

D'après les entretiens avec les agriculteurs engagés, les pratiques qui leur ont permis de réduire leur IFT relèvent principalement de l'optimisation de la lutte chimique, du désherbage mécanique et du contrôle cultural (Figure 3 page suivante). Viennent en dernière position le choix variétal et la lutte biologique.

L'optimisation de la lutte chimique passe par le choix des produits, l'utilisation de doses réduites (conditions climatiques optimales et observation accrue) et par l'utilisation de matériel performant (pulvérisateur bien réglé, buses antidérive, coupure de tronçons, etc.). Le désherbage mécanique a été mobilisé surtout dans les territoires étudiés en Bretagne et dans le PAT de Gimone. Le contrôle cultural concerne principalement le travail du sol (déchaumage, faux-semis, parfois labour). La rotation est rarement citée comme un levier mobilisé.

D'après les enquêtes terrain « animateurs et institutionnels », les pratiques mises en œuvre sur le terrain dans le cadre des MAEt à IFT seront le plus souvent maintenues à l'issue des contrats. Les agriculteurs rencontrés sont un peu plus nuancés, et les résultats de l'enquête web le sont plus encore. Ainsi, parmi les 135 agriculteurs engagés ayant répondu à l'enquête en ligne, seuls 51% déclarent maintenir les pratiques au-delà du contrat. Ce faible chiffre est lié à des doutes sur l'efficacité des mesures, au manque de reconnaissance et au risque de perte de rendement.

⁵ Phyto 04 : réduction standard du nombre de doses homologuées d'herbicides. Phyto 05 : réduction standard du nombre de doses homologuées hors herbicides. Phyto 06 : réduction standard du nombre de doses homologuées hors herbicides avec forte proportion de maïs, prairies, tournesol, gel. Phyto 15 : idem Phyto 05 mais en version allégée.

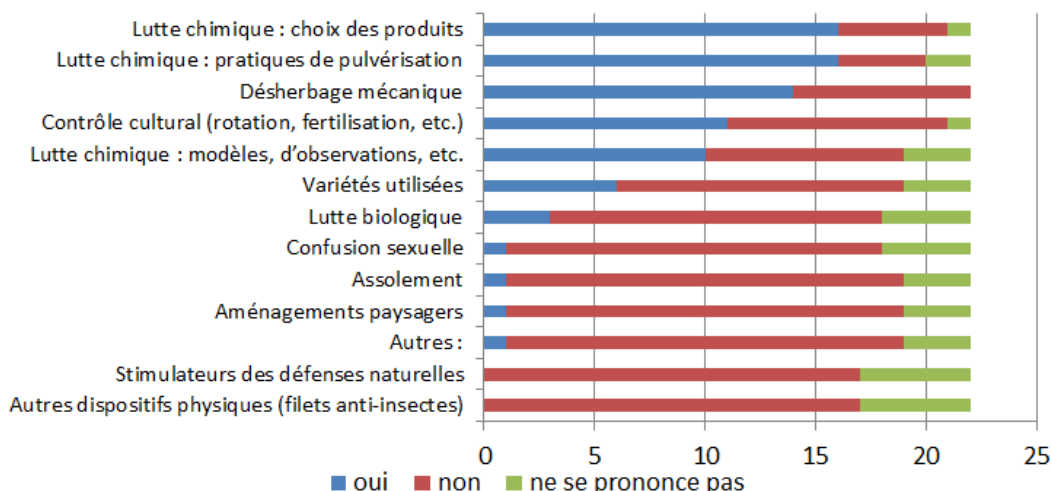


Figure 3. Pratiques mises en œuvre par les 22 agriculteurs engagés rencontrés pour atteindre les objectifs de réduction de l'IFT.

Perception des indicateurs et des valeurs de référence

Tous les acteurs rencontrés connaissent l'IFT de manière plus ou moins approfondie (Figure 4). La confusion avec le nombre de passages est relativement fréquente. Les agriculteurs engagés connaissent mieux l'indicateur et les valeurs de référence que les autres. Parmi l'ensemble des personnes interrogées, celles qui savent que le 7^{ème} décile des enquêtes pratiques culturales régionales est pris comme IFT de référence par culture sont rares. Les agriculteurs non engagés suivent rarement leur IFT, et ceux qui le font effectuent rarement les calculs eux-mêmes. Plusieurs des animateurs rencontrés et 78% de ceux ayant répondu au questionnaire en ligne évoquent des difficultés liées à cet indicateur, notamment de calcul du fait de l'absence d'outil performant. Les résultats étant susceptibles de varier selon l'outil utilisé, il existe des craintes que les calculs des bilans annuels diffèrent de ceux des contrôles.

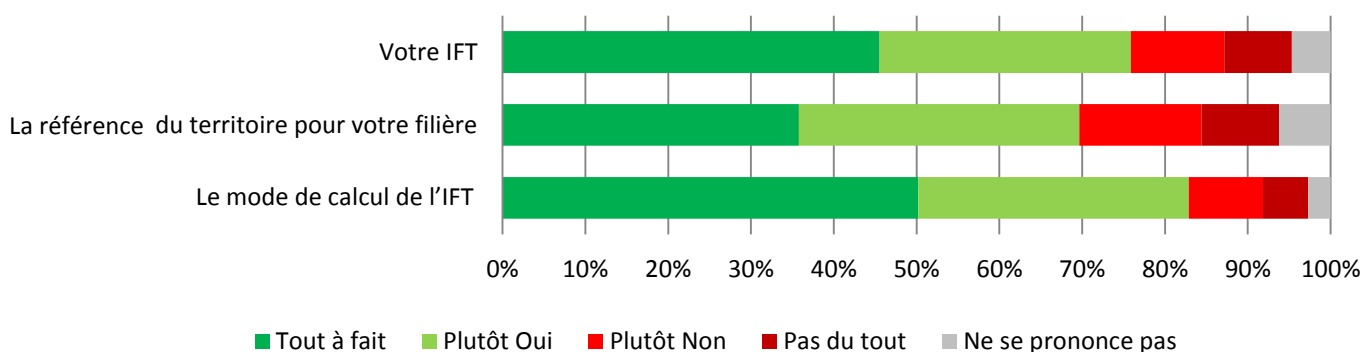


Figure 4. Réponse des agriculteurs à la question suivante du questionnaire en ligne : au sujet de l'IFT connaissez-vous ? (Pour l'ensemble des agriculteurs à enjeu DCE-Phyto connaissant l'IFT). 205 réponses au total.

Une majorité des personnes rencontrées ou ayant répondu à l'enquête en ligne estime que l'IFT est un bon indicateur de l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires, avec un fort contraste entre enquêtes terrain et enquêtes en ligne (presque 90% des agriculteurs de l'enquête terrain, mais seulement 53% dans l'enquête en ligne, et respectivement 90 et 63% des autres acteurs). Certains acteurs reprochent à l'indicateur de ne pas prendre en compte la « nocivité » des produits pour la santé et pour l'environnement. D'autres s'interrogent sur la définition des doses homologuées et l'absence de prise en compte des traitements de semence et adjuvants. Les « animateurs et institutionnels » ont fréquemment identifié les possibilités de contournement offertes par les produits pré-mélangés.

74% des agriculteurs rencontrés trouvent les engagements unitaires proposés sur leur territoire pertinents pour améliorer la qualité de l'eau (avec peu de différence entre engagés et non engagés). Ils estiment que moins on utilise de pesticides, moins il y a de chances d'en trouver dans l'eau, même si certains paramètres ne sont pas considérés (physico-chimie des molécules, nature du sol et météo). Cependant, quelques-uns ne partagent pas le diagnostic qui a conduit à proposer les mesures sur leur territoire et doutent de la compatibilité entre une production élevée et saine (pas de mycotoxines par exemple) et la réduction d'utilisation des pesticides. Ils sont nombreux à rappeler que les agriculteurs ne sont pas les seuls à utiliser des pesticides et donc à devoir faire des efforts.

Les agriculteurs engagés rencontrés pensent en majorité que les références sont appropriées (14 sur 22) mais sont partagés en ce qui concerne les niveaux de réduction demandés (les agriculteurs non engagés ne se sont en général pas prononcés). Environ un tiers des 42 agriculteurs rencontrés ayant répondu à cette question les trouvent trop élevées, en particulier pour les herbicides. C'est pourquoi une souplesse supérieure est réclamée afin d'éviter un développement préjudiciable des adventices en fin de contrat (autorisation d'un traitement en interculture ou du dépassement de l'IFT maximal une année sur les cinq du contrat par exemple).

Les animateurs connaissent mieux le calcul des valeurs de référence et émettent plusieurs critiques à ce sujet. Il s'agit en particulier de la nécessité de prendre en compte plusieurs années de référence afin d'intégrer les variations interannuelles des pressions de bioagresseurs. Ils sont également plusieurs à souhaiter que les références soient plus proches des pratiques des territoires. L'absence de prise en compte des cultures mineures a également posé question dans certaines régions (Champagne-Ardenne notamment).

Les agriculteurs sont nombreux à estimer que la proposition d'engagements allégés permettrait à plus d'agriculteurs de faire un premier pas. Les « animateurs et institutionnels » sont plus partagés et craignent des effets d'aubaine.

Conditions de réussite et freins du dispositif actuel

D'après les enquêtes, les principales motivations à la contractualisation sont l'environnement, l'aide financière et la possibilité de valoriser des pratiques déjà acquises. On peut y ajouter la réduction des risques pour la santé, l'amélioration de la durabilité des exploitations et l'anticipation du durcissement de la réglementation. Les agriculteurs engagés estiment qu'ils se sont améliorés techniquement et qu'ils ont économisé des intrants. A l'inverse, les principaux freins des agriculteurs qui ne se sont pas engagés sont :

- Le risque et la difficulté technique en lien avec la variabilité de la pression des bioagresseurs et la météo, évoqués en particulier sur les territoires de Caix et de Villenauxe-la-Grande.
- L'augmentation du temps de travail.
- La lourdeur administrative et les contraintes.
- La crainte des contrôles.
- Les doutes concernant les effets des mesures sur l'environnement.
- L'inéligibilité pour raisons administratives (âge, parcellaire, etc.).

Globalement, ces résultats sont confirmés par les « animateurs et institutionnels ». Ces derniers sont cependant plus nombreux à estimer que l'animation est un enjeu fort pour favoriser la contractualisation. Ils émettent également plus de critiques sur le ciblage des territoires (discrimination entre agriculteurs éligibles et non éligibles peu favorable aux dynamiques collectives, blocage des échanges de parcelles qui sont parfois fréquents, notamment en production légumière, etc.).

En production de légumes de plein champ, les acteurs interrogés évoquent les difficultés à répondre aux exigences des consommateurs qui nécessitent de concilier qualité (aspect visuel, absence d'impuretés), réduction d'utilisation des pesticides et production à bas coût. Ils insistent également sur les problèmes posés par les usages orphelins liés aux interdictions de substances actives et au fait que les entreprises phytosanitaires se désintéressent des productions légumières qui représentent de faibles surfaces.

Les agriculteurs ayant contractualisé les MAEt à IFT disent ne pas avoir rencontré beaucoup de difficultés, même si la dernière année de l'engagement est parfois vue comme difficile d'un point de vue technique. Les principales difficultés rencontrées sont liées à la prise de risque, à l'augmentation du temps de travail et aux investissements nécessaires. La prise de risque concerne surtout la maîtrise des adventices et les variations des pressions sanitaires avec la météo. Le risque de développement de résistances du fait des doses réduites est également évoqué, notamment pour les vivaces. Quelques agriculteurs citent aussi l'image négative de ceux qui s'engagent auprès des agriculteurs voisins, ce qui montre la nécessité d'exemples locaux et visitables.

Au sujet des montants des aides, les agriculteurs sont partagés. En général ceux qui ne se sont pas engagés dans les mesures ne se prononcent pas. Les autres se partagent entre ceux qui estiment les montants appropriés et ceux qui les estiment trop faibles. En particulier, 12 agriculteurs sur 22 engagés estiment que les mesures de réduction des herbicides ne sont pas assez rémunérées et 9 trouvent les montants appropriés (enquêtes terrain, Figure 5). Il y a une demande assez large de revalorisation des montants en lien avec les cours des céréales. Cependant, quelques-uns estiment que le montant n'est pas un critère de choix.

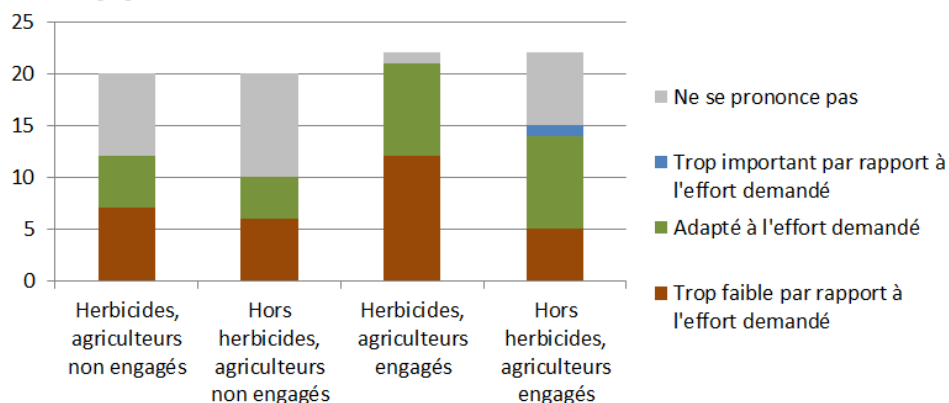


Figure 5. Opinion des agriculteurs de l'enquête terrain sur les montants des mesures (22 engagés et 20 non engagés, en nombre de réponses par modalité).

Pour une grande part des personnes interrogées, les montants doivent compenser les augmentations de charge (temps de travail, investissement en matériel, utilisation de produits plus chers). C'est souvent l'enveloppe globale qui est appréciée, plus que le montant par hectare. Le plafonnement par exploitation peut constituer un frein.

Au final, d'après les personnes interrogées, favoriser la contractualisation nécessite :

- De revaloriser les montants.
- D'augmenter la flexibilité : proposition de différents niveaux de réduction, tolérance en cas de difficulté liée à la météo ou à un développement d'adventices.
- D'assurer l'animation et l'accompagnement administratif et technique, de favoriser les groupes d'échanges qui permettent à la fois une émulation et une réduction du stress lié à la prise de risque.
- De rendre les contrôles moins stressants, principalement en informant mieux sur la procédure.
- De simplifier les démarches administratives.

Faisabilité d'un engagement unitaire à IFT modifié

Perception de l'IFTSA, de l'IFTSA « fort potentiel de transfert » et du nouvel engagement unitaire

Les évolutions de l'IFT sont globalement perçues comme pertinentes pour mesurer l'intensité d'utilisation des produits et par rapport à la qualité de l'eau (voir Figure 6). En ce qui concerne les animateurs, les résultats de l'enquête web vont dans le même sens mais sont moins tranchés (environ 60% pensent que l'IFTSA est plus performant que l'IFTPC, mais 40% pensent le contraire, voir Figure 7).

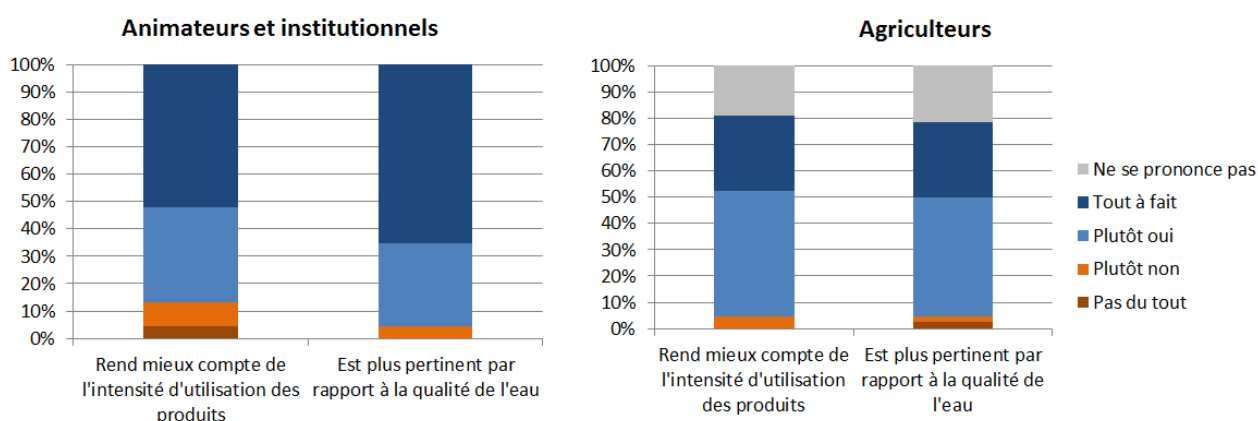


Figure 6. Perception du couple IFTSA - IFTSA "fort potentiel de transfert" par rapport à l'IFTPC. Echantillon de 42 agriculteurs et de 23 « animateurs et institutionnels » (enquêtes terrain).

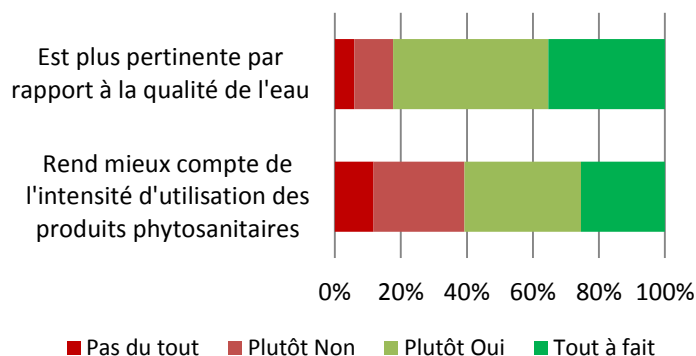
Selon vous l'évolution de l'IFT

Figure 7. Perception de l'IFTSA selon les animateurs à enjeux DCE-Phyto ayant répondu à l'enquête en ligne.

Ces évolutions posent peu de problèmes de compréhension et répondent en partie à des critiques de l'IFTPC telles que l'absence de lien avec la qualité de l'eau. Cependant, certains pensent que la concentration sur la pollution de l'eau néglige les autres problèmes posés par les pesticides (santé, biodiversité, qualité de l'air, etc.).

Par ailleurs, les agriculteurs ont besoin de suivre l'indicateur retenu afin de savoir s'ils respectent ou non le cahier des charges des mesures. Actuellement, il suffit de connaître la dose homologuée minimale du produit utilisé pour savoir quel IFT est associé à un traitement. Cela permet à certains agriculteurs d'estimer et de suivre leur IFT approximativement et sans recours à l'informatique. Avec l'IFTSA l'opération est plus délicate car il est nécessaire de connaître la ou les doses unités et la concentration du produit en substance(s) active(s). C'est pourquoi la conception d'un outil de calcul adéquat a été automatiquement associée à l'éventuelle mise en œuvre du nouvel engagement unitaire. En outre, les différentes craintes évoquées lors des enquêtes et les problèmes rencontrés sur la calculatrice en ligne actuelle permettent d'identifier les caractéristiques idéales de cet outil de calcul renouvelé qui sont présentées dans l'encadré ci-dessous.

Caractéristiques requises pour un outil de calcul performant

- Ergonomie et convivialité.
- Utilisation possible hors connexion.
- Mise à jour au moins annuelle ou idéalement bisannuelle, afin de suivre l'évolution des homologations.
- Conservation de l'historique des doses homologuées pour le lissage de l'IFT sur plusieurs années.
- Idéalement, compatibilité avec les autres logiciels d'enregistrement des pratiques (compatibilité AgroEDI).
- Gratuité et large diffusion (téléchargeable en ligne).
- Modalités de calcul correspondant exactement à celles qui seront utilisées au moment des contrôles.
- Possibilité d'identifier la part de l'IFTSA liée aux différentes catégories de produits (herbicides, fongicides, insecticides, etc.) même dans le cas où cette distinction ne serait pas conservée dans le cadre de la mesure.

Le nouvel engagement unitaire pourrait contribuer à lever certains freins à la contractualisation. Il est en effet perçu comme plus simple et plus pertinent par rapport à la qualité de l'eau. De plus, les agriculteurs sont intéressés par le fait que plusieurs niveaux de réduction soient potentiellement proposés.

Les animateurs sont partagés au sujet de l'effet potentiel du nouvel engagement sur les freins à la contractualisation. Les principaux aspects positifs sont la possibilité de choisir le niveau de réduction et la simplification. Certains citent l'aspect sensibilisation et la suppression de la contrainte liée à la part de cultures à faible IFT hors herbicides.

Modalités de mise en œuvre

L'absence de distinction des herbicides et des autres produits inspire une certaine méfiance à la fois des agriculteurs et des animateurs. Ils considèrent que ce sont deux problématiques bien distinctes, et souvent les agriculteurs ne s'engageraient que sur un des deux types de produits. Par ailleurs, les agents de l'État et d'Agences de l'eau souhaitent continuer à cibler la pollution de l'eau, principalement liée aux herbicides. Ce ciblage est possible soit via le ciblage des herbicides, soit à l'aide de l'IFTSA « fort potentiel de transfert ». Les acteurs sont ainsi partagés sur la

nécessité d'imposer une contrainte sur ce dernier indicateur. Cela irait à l'encontre de la recherche de simplification, mais permettrait d'être plus précis quant à la protection de l'eau.

Le nouvel engagement prévoit également de ne plus prendre en compte la part de cultures à faible IFT hors herbicides. Cette disposition risque de générer de forts effets d'aubaine que l'on pourrait réguler :

- En distinguant des engagements incluant ces cultures et d'autres les excluant, à l'image de ce qui a été fait en Bretagne pour les prairies. Des références différentes sont nécessaires dans les deux cas.
- En utilisant des références prenant en compte l'assolement des exploitations et non celui du territoire.
- En rémunérant moins bien les exploitants qui engagent une forte proportion des cultures concernées (ce qui est déjà le cas avec les engagements hors herbicides avec forte proportion de maïs, prairies, tournesol et gel).

Il était difficile pour les personnes interrogées de se prononcer à chaud sur des niveaux d'exigence à appliquer à l'IFTSA. Néanmoins, une tendance ressort des enquêtes. Les agriculteurs proposent généralement un niveau 1 très faible (10 à 20% pour 15 des 46 rencontrés), un niveau 2 correspondant aux engagements unitaires allégés actuels et un niveau 3 correspondant aux engagements standards. Les autres acteurs ont plutôt tendance à proposer des niveaux 1 et 2 correspondant respectivement aux engagements allégés et standards actuels, et un niveau 3 d'une ambition supérieure (de 50 à 70%). En ce qui concerne les montants, les enquêtes ne révèlent pas d'éléments spécifiques de l'IFTSA ou du nouvel engagement unitaire.

Contrôlabilité de la nouvelle mesure

Les agriculteurs trouvent les contrôles justifiés car ils touchent de l'argent public. Si du point de vue des différents acteurs les contrôles se passent généralement bien, ceux qui posent problème ont tendance à recevoir plus d'écho. C'est ce que l'on constate notamment via les enquêtes terrain, qui montrent que les contrôles créent du stress. Ce dernier est amplifié par un manque fréquent d'information des modalités des contrôles.

Les huit agriculteurs de l'échantillon des enquêtes terrain qui ont été contrôlés signalent peu de difficultés. Celles qui ont été rencontrées concernent l'absence de prise en compte des volumes de bouillie restant dans le pulvérisateur (important sur les grands modèles) ou l'impossibilité de maîtriser la bruche de la féverole tout en respectant le cahier des charges.

Du point de vue des contrôleurs, les contrôles de cohérence sont longs et complexes. L'enregistrement des pratiques est majoritairement effectué sur papier sans que cela leur pose problème. Un support d'enregistrement type pourrait toutefois faire gagner du temps (y compris sous format papier). Les contrôleurs ont besoin d'un bon outil de calcul et réclament des formations à la protection des cultures afin que les échanges qui ont lieu lors des contrôles soient plus constructifs. D'après les enquêtes, le passage à un IFT modifié ne changerait pas fondamentalement le processus de contrôle, mais renforcerait le besoin d'un outil de calcul performant et de formations en agronomie.

Effets d'aubaine et contournements

Etant donnée la part importante d'agriculteurs engagés ayant déclaré avoir modérément modifié ses pratiques, il est clair que les effets d'aubaine existent. Ils ne peuvent cependant pas être évités complètement, et permettent à des agriculteurs ayant déjà fait des efforts de les valoriser. De plus, nous avons vu que même ces agriculteurs ont dû faire des efforts pour remplir le cahier des charges en 4^{ème} ou 5^{ème} année de contrat. Dans les territoires à forte contractualisation, l'engagement dépasse ce groupe d'agriculteurs moteurs, et les effets d'aubaine sont donc vraisemblablement limités en proportion.

Les contournements potentiels identifiés sont : la substitution de molécules et en particulier l'utilisation de produits multi-SA (« pré-mélanges »), et les jeux sur l'assolement. Bien que l'étude n'ait pas permis d'en mesurer l'ampleur, les substitutions de molécules sont pratiquées. Ils ont en effet été cités par plusieurs acteurs et agriculteurs, et cela concorde avec le fait que les changements de pratique relèvent pour une grande part de l'optimisation de la lutte chimique. Toutefois, les travaux effectués par les agriculteurs sur l'efficacité de la lutte chimique vont au-delà.

L'étude des changements de pratique liés aux mesures a également montré que la rotation est un levier peu mobilisé, ce qui fait que les jeux sur l'assolement ont été limités, en tout cas dans les territoires étudiés. Cette démarche existe néanmoins et a été rencontrée notamment en Seine-et-Marne où les cultures à fort IFT ont parfois été exclues des parcelles engagées.

Les enquêtes n'ont pas permis d'identifier d'évolutions des effets d'aubaine ou des contournements qui seraient liées à l'application d'une mesure à IFT modifié. Les valeurs d'IFTSA seront cependant influencées par le ratio entre l'utilisation de produits pré-mélangés des agriculteurs engagés et celle constatée sur les parcelles qui ont servi au calcul de la référence. La majorité des « animateurs et institutionnels » enquêtés pensent que l'IFTSA est en mesure de limiter les contournements liés au choix des produits, et en particulier à l'utilisation de produits pré-mélangés (17 personnes sur 23 ayant répondu à cette question, 2 ne se prononcent pas). Ainsi, les effets possibles d'un engagement unitaire à IFT modifié en termes d'effets d'aubaine semblent limités.

Les voies potentielles de contournement identifiées ne dépendent pas des pratiques des agriculteurs, et invitent à prêter une attention particulière à la détermination des doses unitaires, aux homologations des produits phytosanitaires, à la prise en compte des traitements de semence et au calcul des valeurs de référence.

Conclusion et principales recommandations

Les agriculteurs engagés ont, sauf exception, atteint les objectifs de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Pour cela, ils ont majoritairement amélioré l'efficacité de la lutte chimique et adopté le désherbage mécanique. La nature des changements de pratique, l'attente de la fin du contrat pour rattraper le développement des adventices et la crainte du développement de résistances questionnent la durabilité réelle des changements engagés. La viabilité des nouveaux systèmes de culture nécessite des aménagements des mesures (en cas de reconduction) et/ou des changements plus systémiques, de nature à réduire les pressions de bioagresseurs.

Toutefois, ce constat doit être nuancé par le fait que les personnes interrogées ont étendu les pratiques aux parcelles non engagées et projettent en général de les maintenir dans le temps ainsi que par les différences entre territoires. Cela ne remet pas en cause la qualité du travail effectué, mais renvoie à la difficulté de reconcevoir les systèmes de culture pour des agriculteurs isolés si leurs partenaires amont et aval et les structures qui les accompagnent ne vont pas dans le même sens. Les acteurs des mesures ont eu tendance à se focaliser sur l'IFT, qui n'est pas un objectif en lui-même mais un indicateur. Il semblerait donc utile de remettre au centre des mesures l'objectif de réduire la sensibilité des systèmes de culture aux bioagresseurs par des techniques agronomiques.

L'IFT est connu de tous mais son utilisation n'est pas généralisée. Les agriculteurs engagés connaissent l'IFT et n'auront sans doute pas de mal à comprendre l'IFTSA. Les agriculteurs non engagés ont une idée plus vague de l'IFT. Pour eux, cela reviendrait au même de s'approprier l'IFT ou l'IFTSA. Les craintes sont principalement liées à la manière de calculer l'IFTSA, et renvoient donc principalement à la nécessité de disposer d'un outil performant.

Par ailleurs, les critiques émises sur les valeurs de référence et le passage à l'IFT modifié amènent à étudier deux possibilités. La première serait de mobiliser des valeurs de référence par culture et des assolements plus locaux, à l'échelle de petites régions agricoles ou des territoires à MAEt. La deuxième consisterait à pondérer les valeurs de référence par culture par l'assolement réel des exploitations engagées. Cette option permettrait à la fois aux agriculteurs d'engager des parcelles même en cas de forte proportion de cultures à IFT élevé, et de limiter les effets d'aubaine en cas d'abandon de la prise en compte de la part de cultures à faible IFT hors herbicides. La faisabilité de ces possibilités dépend à la fois des données disponibles et du coût de calcul. Les références devraient idéalement être basées sur plusieurs années afin de prendre en compte la variabilité interannuelle des pressions de bioagresseurs. Enfin, quelle que soit l'option choisie, il est indispensable d'accentuer la communication sur les hypothèses de calcul des valeurs de référence, sur les modalités d'application des mesures en général et sur les modalités de contrôle en particulier.

L'environnement est l'un des principaux moteurs d'engagement, mais les doutes sur les effets des mesures sont aussi l'un des freins évoqués. Il est donc nécessaire d'accentuer la communication et la pédagogie sur l'intérêt de la réduction globale de l'utilisation de pesticides pour l'environnement en général, et pour la qualité de l'eau en particulier. L'utilisation de l'IFTSA « fort potentiel de transfert » pourrait répondre à cette demande d'amélioration du lien entre les mesures et l'environnement, et ce sans doute mieux que le seul ciblage des herbicides.

Il pourrait être nécessaire de revaloriser les montants en fonction des cours actuels des céréales. La proposition de plusieurs niveaux de réduction est attractive pour de nombreux acteurs, mais nécessite des dispositions pour limiter les effets d'aubaine. Il semble que la meilleure option soit de laisser les porteurs de projet décider au cas par cas à partir d'un catalogue national contenant deux à trois niveaux. En cas de contrainte sur l'IFTSA « fort potentiel de transfert », il semble plus pertinent de la fixer au même niveau que celle portant sur l'IFTSA global. La faisabilité d'un engagement unitaire à IFT modifié passe donc à la fois par une amélioration des modalités du dispositif actuel et par la prise en compte de nouvelles spécificités.